

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
**Commune de CROISILLES**  
-----

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC ÉOLIEN DE CROISILLES**  
par la S.A.S ENGIE GREEN CROISILLES  
-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 27 février 2023, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 27 mars 2023, sur la demande d'autorisation d'exploiter le Parc Éolien de Croisilles composé de 4 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire de la commune de CROISILLES présentée par la S.A.S ENGIE GREEN CROISILLES.

Mme Camille GLORY, Cheffe de projets éoliens est chargée du suivi du dossier -  
Tél : 06.33.84.08.03.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de CROISILLES – Grand Place, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, du mardi au jeudi de 14h00 à 17h30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S ENGIE GREEN CROISILLES.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique et le courrier du 20 avril 2022 de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Béhagnies, Beugnâtre, Beugny, Boiry-Becquerelle, Boisleux-Saint-Marc, Boyelles, Bullecourt, Cagnicourt, Chérisy, Courcelles-le-Comte, Ecoust-Saint-Mein, Ervillers, Favreuil, Fontaine-les-Croisilles, Frémicourt, Guémappe, Gomiécourt, Hamelinourt, Hendecourt-les-Cagnicourt, Héninel, Hénin-sur-Cojeul, Lagnicourt-Marcel, Morchies, Mory, Noreuil, Quéant, Riencourt-les-Cagnicourt, Saint-Léger, Saint-Martin-sur-Cojeul, Sapignies, Vaulx-Vraucourt, Vis-en-Artois et Wancourt.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de CROISILLES du lundi 27 mars 2023 au vendredi 28 avril 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de CROISILLES ou les formuler à M. Didier COURQUIN, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 27 mars 2023 de 9 h à 12 h
- le mardi 4 avril 2023 de 14 h à 17 h
- le samedi 15 avril 2023 de 9 h à 12 h
- le jeudi 20 avril 2023 de 14 h à 17 h
- le vendredi 28 avril 2023 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du lundi 27 mars 2023 au vendredi 28 avril 2023, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S ENGIE GREEN CROISILLES - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de CROISILLES, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S ENGIE GREEN CROISILLES, les informations relatives à ce projet.